



ACCOMPAGNEMENT

Accueil social



saintsebastien.fr
f i g y



Saint-Sébastien
sur-Loire

ACCUEIL SOCIAL UNIVERSEL

- informations, orientation
- tarification solidaire

PERMANENCES SOCIALES / LOGEMENT

- écoute, informations, orientation
- prise de rendez-vous avec un travailleur social

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

- rendez-vous avec un travailleur social

L'ACCUEIL SOCIAL UNIVERSEL C'EST...

UN GUICHET D'ACCUEIL

Le guichet unique du CCAS **accueille, informe et oriente** en fonction de la demande. Si besoin, il est possible dans un deuxième temps d'obtenir un entretien personnalisé.

CCAS

7 rue du Petit Anjou (face à l'Hôtel de Ville)
02 40 80 85 80
polesolidarites@saintsebastien.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8 h 30 - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h 30

Jeudi : 13 h 30 - 17 h 30 (fermé le matin)

DES PERMANENCES



SOCIALES

Lors d'un **entretien individualisé et confidentiel**, un agent **évaluera votre demande**, vous informera, vous conseillera et vous orientera si nécessaire vers d'autres dispositifs ou partenaires. Un rendez-vous avec un travailleur social pourra être proposé pour faire un bilan approfondi de votre situation. Les entretiens individualisés pour les demandes sociales sont possibles sans rendez-vous **le lundi matin de 9 h à 12 h et tous les après-midis du mardi au vendredi de 13 h 30 à 17 h** (accueil physique ou téléphonique).



LOGEMENT SOCIAL

Permanences Logement social, sans rendez-vous (accueil téléphonique à privilégier) : **lundi après-midi de 13 h 30 à 17 h, mercredi et vendredi matin de 9 h à 12 h.**

Votre demande de logement social peut être mise à jour sur le site internet www.demandedelogement44.fr. Un conseiller numérique peut vous aider à accéder à votre espace candidat.

Des ateliers collectifs sont régulièrement proposés



TRANSPORT

Le dispositif « Tarification Solidaire Transport », mis en place par Nantes Métropole, permet aux foyers dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 900 de pouvoir bénéficier d'un tarif réduit, voire de la gratuité pour un abonnement à la formule illimitée de la carte Naolib sur le réseau de transports en commun de Nantes Métropole.

L'évaluation et l'instruction des demandes sont réalisées au CCAS sur des permanences, sans rendez-vous :

lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 - vendredi de 13 h 30 à 17 h

UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Des travailleurs sociaux peuvent vous recevoir sur rendez-vous après évaluation de votre situation afin de vous soutenir dans des domaines tels que l'accès aux droits, la domiciliation, le logement, l'accompagnement budgétaire...

UN ESPACE NUMÉRIQUE POUR RÉALISER DES DÉMARCHES

Aux heures d'ouverture du CCAS, sur place, **un ordinateur et un téléphone** sont mis à disposition des usagers pour réaliser les démarches administratives en lien avec le social.